

COMMUNE D'OBERHAUSBERGEN

Département  
du Bas-Rhin

Arrondissement de  
Strasbourg

Nombre de  
conseillers élus :  
**29**

Conseillers en  
fonction :  
**29**

Conseillers  
présents :  
**24**

**Extrait du procès-verbal des  
délibérations du Conseil Municipal**

Séance du mercredi 12 février 2020

Sous la présidence de Mme Cécile DELATTRE, Maire

**AFFAIRES FINANCIERES**

*5/ Virement de crédits du chapitre « dépenses imprévues »*

L'exécution budgétaire de 2019 a rendu nécessaire l'augmentation d'un plafond de chapitres en dépenses de fonctionnement afin de pouvoir procéder à des paiements d'intérêts de dette en fin d'année 2019.

L'avancement des dépenses réalisées pour la construction du périscolaire « 112, route de Saverne » s'est fait de manière anticipée. Pour remédier à cette anticipation des dépenses, une ligne de prêt a été soldée. Les échéances d'emprunt payées en 2019, en augmentation par rapport aux montants budgétés, ont entraîné un dépassement de 300 euros du chapitre des « Charges financières », rassemblant les paiements des intérêts de dette.

Par l'arrêté 4409 du 17 janvier 2020, Madame le Maire a ventilé des fonds du chapitre « Dépenses imprévues » vers le chapitre 66 « Charges financières ». Le détail de la ventilation des crédits figure dans le tableau ci-dessous. L'arrêté a été transmis au comptable public de la Trésorerie de Schiltigheim ainsi qu'à la préfecture du Bas-Rhin.

Le redéploiement de crédits du chapitre 022 « Dépenses Imprévues » au chapitre 66 « Charges financières » tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous a été mis en œuvre, conformément aux termes de l'article L.2322-2 du CGCT qui prévoit :

- que le crédit pour « Dépenses imprévues » est employé par le maire,
- qu'il convient d'en rendre compte lors de la première séance qui suit l'ordonnancement de ces dépenses.

VIREMENT DE CREDIT DEPENSES IMPREVUES

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-66111 : intérêts réglés à l'échéance	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Vu l'arrêté n°4409 du 17 janvier 2020,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du détail des virements de crédits du chapitre « Dépenses Imprévues. »

Pas de vote

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



Cécile DELATTRE

